

COMMUNE DE PETITE-FORÊT
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Conseil municipal du 27 mars 2024

Délibération n° : 24-03-08

9.1 Autres domaines de compétences des communes

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LE MARCHÉ DE NOËL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du vingt et un mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Pascal CROMBE - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Véronique JOLY - Robert VANOVERSCHELDE - Elisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Dominique CORREA - Grégory SPYCHALA – Dominique DAUCHY - Tiphonie OTLET - Christine HUET - Brigitte ZIELINSKI – Marie-Christine PICOT

Étaient excusées

Claudine GENARD a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE

Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET

Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT

Dorothee MARTIN a donné pouvoir à Dominique CORREA

Était absente

Sylvia PISANO

Nombre de suffrages exprimés : 26

Abstention : 0

Votes Pour : 26

Vote contre : 0

VU le Code général des collectivités territoriales

CONSIDÉRANT que la commune de Petite-Forêt organise chaque année, un marché de Noël à l'occasion des festivités de fin d'année.

CONSIDÉRANT qu'il se déroule sur un week-end et comprend une trentaine d'exposants.

CONSIDÉRANT que pour le bon déroulement de ce dernier, un règlement intérieur a été mis en place le 11 octobre 2018 par délibération n°18-10-07 afin d'informer les participants des règles à respecter, tant en matière d'inscription que d'obligation d'hygiène alimentaire, d'assurance et de sécurité.

CONSIDÉRANT qu'il convient d'apporter des modifications à ce dernier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification du règlement intérieur pour le marché de Noël.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte mis en ligne le : 03 avril 2024

Acte transmis au contrôle de légalité le : 03 avril 2024

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire



Sandrine GOMBERT